

602

COMMISSION chargée de l'examen: 1° de la proposition de loi, ADOPTÉE PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, tendant à compléter l'article 907 du Code de procédure civile, concernant les opérations de scellés. (N° 79, année 1909); 2° du projet de loi, ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, sur la réduction des délais de citation, d'assignation et de distance. (N° 80, année 1909).

(Nommée le 2 avril 1909.)

MM.

- 1° BUREAU : SABATERIE. — *Rapporteur*
- 2° — Maxime LECOMTE.
- 3° — PHILIPOT.
- 4° — Guillaume POULLE.
- 5° — VIDAL DE SAINT-URBAIN.
- 6° — BASIRE.
- 7° — RINGOT. — *Président*
- 8° — Louis MARTIN.
- 9° — GROSJEAN. — *Secrétaire*



3

2

Séance du 23 Décembre 1899

Présent en séance M. Amigot, A. Ferry, Sabatier,
Etant absents M. Amigot, Sabatier,
Philippe, Louis Martin et Ferry.

M. le Président donne lecture de la lettre
du Ministre de la Justice en réponse aux observations
présentées au nom des professeurs de Paris
& de France.

Le Ministre reconnaît que les professeurs
ont des observations et propose en conséquence
une modification au projet voté par la
Chambre.

La commission approuve.

Elle désigne comme rapporteur M. Sabatier,
qui fut déjà le rapporteur du projet joint
aux observations de Paris.

Le Secrétaire

Le Président

A. Ferry

J. Ringel